



**Maurice ISLER**  
Délégué Syndical Central EDF SA  
Portable : 06 98 56 84 38  
Email : maurice.isler@edf.fr

## Dans la cacophonie sociale et politique, la valeur FO, un bon repère !

**Accord social DPI** : Les accords de Division, qui font suite aux négociations de mai et juin, viennent décliner l'accord DPI de début 2013. Ils sont à la signature.

FO a veillé à concilier contenu social et adaptations éventuelles des organisations en amont des grands projets industriels de la DPI (Nucléaire -Hydraulique, Thermique en mutation...).

L'ambition de FO dans ces négociations a été de permettre, via des dispositifs déclinés par divisions d'EDF, de réaliser les objectifs industriels ambitieux tout en veillant :

- à la bonne adéquation des compétences,
- à l'amélioration de l'équilibre vie professionnelle et vie privée, y compris des fonctions tertiaires et appuis.

Les accords intègrent l'applicatif concret d'accords nationaux que nous avons signé (GPEC -RPS/ QVT-Handicap - éga-pro, défi formation...) auquel s'ajoutent des dispositifs ciblés. Ces accords sont un point d'étape, à un moment donné, et n'effacent en rien la totalité de nos revendications que nous continuons à porter jusqu'au prochain accord, qu'il soit d'établissement, de division, de direction ou d'entreprise, de branche IEG ou interprofessionnel. Pour une entreprise en mouvement malgré sa taille avec les salariés au centre de tout, c'est notre objectif. L'accord est à disposition auprès des équipes locales FO.

**DSP accord, pas accord ?** C'est la Division des Services Partagés, c'est aussi le lieu d'un dialogue social particulièrement dégradé en 2012 autour de la question du temps de travail.

Dans le cadre de l'homogénéisation des pratiques sur le temps de travail, corolaire, reliquat non traité à l'époque de la création de la DSP en son temps, la direction a multiplié les « impairs » en 2012 et au final a commencé à sombrer dans le chaos début d'année 2013 avec des décisions à nouveau incompréhensibles du type 5X7 pour les nouveaux arrivants. Cette situation n'était pas viable, le personnel à + de 50 % en grève le 26 mars 2013 a donné son opinion. Les négociations ont recommencé sur de nouvelles bases, les négociations se sont terminées fin juin, notre syndicat exprimera son avis au CE de fin septembre, et construit sa décision. Force est de constater que certaines dispositions ne sont pas anodines dans le contenu et dans la forme juridique.

Exemple, la Direction de la DSP propose que cet accord temps de travail s'applique sur une durée déterminée de 4 ans à compter du 1er janvier 2014. **Il fallait y penser !!**

**FO Énergie et Mines**  
**Libres, lucides, indépendants et déterminés !**  
**Adhérez à FO**